

20, rue Emile FORICHON
36230 NEUVY ST SEPULCRE
☎ 02.54.31.20.06
☎ 02.54.31.20.64

COMPTE RENDU de la REUNION du 27 avril 2020

En présence de Michel GORGES, Vice-Président Délégué, Yohann ROBERT, responsable technique du service « Ordures Ménagères », Jean-François FOUCHET, Jean-Marc QUEVAREC et Sébastien BLANCHARD, adjoints techniques.

Objet : Faire le point sur le fonctionnement du service

Déchetterie :

Insalubrité – la déchetterie n'est pas faite pour recevoir des ordures résiduelles (déchets putrescibles). Or, certaines communes à l'issue de la collecte des dépôts sauvages en divers points de leur territoire apporte des sacs poubelles fermés contenant ce type de déchets qui polluent les bennes de déchetterie. Il est décidé de prendre contact avec le Centre de Stockage de Gournay pour savoir si les Communes pourraient y déposer directement le produit de leur collecte à l'instar de la pratique de la commune de CLUIS.

Collecte des « Ordures Ménagères Résiduelles » (Déchets Ultimes) :

Un agent discute leur utilité en campagne alors que la plupart des Communes sont en porte à porte.

Monsieur GORGES répond que :

- tous les habitants ne sont pas en porte à porte et qu'il existe une différence de tarif entre les deux ? même si elle est modeste (environ 6 €),
- La CDC laisse le soin aux Communes de gérer les systèmes de collecte et la localisation des contenants.

A l'occasion d'un problème rencontré au lieudit « Les Loges du Bois Gros » déplacement d'un conteneur sans l'accord de la Commune ni de la CDC, les agents demandent que les bacs de 770 litres réservés à la collecte regroupée des « ordures ménagères résiduelles » soient posés sur une dalle bétonnée pour faciliter leur manœuvre. En effet, lorsque la terre est humide les manœuvres créent des ornières qui, une fois gelées ou sèches, empêchent le conteneur de rouler.

Il est convenu que les agents feront l'inventaire des emplacements concernés. Il sera demandé aux Communes concernées de réaliser des dalles bétons à leur emplacement avant le 31 décembre 2020. A défaut, à compter du 1^{er} janvier 2021, les conteneurs ne seront plus collectés.

Les agents suggèrent pour optimiser la tournée de collecte des « Ordures Ménagères Résiduelles » (OMr) sur la Commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE de basculer la collecte des Familles JUDALET et PIROT le jeudi à la fin de la collecte des écarts de la Commune en lieu et place du vendredi pour éviter un demi-tour.

Le point particulier de la collecte des bacs de 770 litres d'OMr du restaurant « Le Duché » à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE est abordé par les agents : la benne stationne sur la RD 927 en plein virage le temps que les agents aillent chercher dans la ruelle située derrière le restaurant. Cela représente un grave danger pour les utilisateurs de la RD qui sont obligés de doubler la benne alors que la visibilité est très mauvaise. Si les conteneurs pouvaient être approchés en bordure de la RD, la gêne occasionnée durerait beaucoup moins longtemps.

Michel GORGES prendra contact avec son homologue de la Commune de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE pour trouver une solution à ce problème.

A l'occasion d'un accrochage lors d'une collecte d'OMr sur la Commune de CLUIS, il est rappelé aux agents que le constat doit être fait immédiatement pour éviter que la CDC se retrouve dépourvue de tous recours.

Au sujet d'un problème de pneus usés sur le camion SCANNIA, il est rappelé que lorsque les agents constatent un problème mécanique ou autre, mettant en cause leur sécurité et/ou celle des autres usagers de la route, ils ne doivent pas monter au volant mais changer de véhicule. Il y a toujours une benne en secours.

Le dernier agent recruté demande que sa polyvalence soit reconnue en termes de rémunération puisqu'il passe de la collecte des OMr à la collecte sélective notamment pour l'utilisation de la grue et à la déchetterie. Il lui est proposé ainsi qu'à ses collègues de prendre rendez-vous avec l'autorité territoriale pour aborder les questions relative à la situation personnelle de chacun.

Concernant ce point précis, les agents signalent que le support de kinschoffer n'est pas installé. En fait, la dépense prévue au budget n'a pas été commandée. Ce sera fait au plus vite pour faciliter l'utilisation de la grue et limiter la pénibilité de son utilisation par les agents.

A NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, LE 8 JUIN 2020

Michel GORGES,
Vice-Président Délégué.

